

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CL25

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	64 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	64 000 000
TOTAUX	64 000 000	64 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 64 000 000 d'euros du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française », action 11 « accueil des étrangers primo arrivants » vers le programme 303 « Immigration et asile » action 03 « lutte contre l'immigration irrégulière ».

Alors que 54 % des Français sont contre l'accueil des migrants en France, le gouvernement augmente la dotation de l'action « accueil des étrangers primo arrivants ».

Il serait plus pertinent d'investir les 64 000 000 euros, alloués en plus à cette action, à la lutte contre l'immigration irrégulière.

